



## Plainte pour diffamation suite a un post sur message

Par **Lunaris**, le **08/12/2010** à **21:48**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que je vais être poursuivie pour diffamation par une société contre laquelle j'aurais tenu des propos qu'ils ont qualifiés de diffamants.

Je suis en litige avec cette société et j'ai effectivement écrits 2 messages sur un forum tel que le votre, pour parler de mon expérience qui s'est révélée malheureuse.

Je dois entamer une procédure au pénal contre cette même société.

En toute bonne foi, lorsque j'ai vu que quelqu'un souhaitait contacter cette société par 2 messages très brefs j'ai juste dit qu'il serait préférable de contacter plutôt les prud'hommes ou les associations de défenses des salariés....

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **22:26**

Tout dépend des propos tenus, du contexte  
Allez d'urgence voir un avocat.

Par **Lunaris**, le **09/12/2010** à **13:37**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. J'ai déjà un avocat, car nous allons les assigner au mois de janvier 2011.

C'est lui qui m'a averti de la plainte qui allait être porter à mon encontre.

Pouvez-vous me donner les délais entre le moment où la plainte est faite et le moment où moi je suis informée?

Ce qui me surprend, c'est que j'ai pris part à une discussion dont l'initiateur demandait qui avait connaissant cette société.

J'ai répondu en mettant en garde bien évidemment.

Ce qui est certain c'est que j'ai cité des éléments de ma facturation. Donc je n'ai rien inventé.

J'ai conseillé de se tourner plutôt vers des associations ou des avocats spécialisés.

Merci pour tous vos conseils.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **14:02**

En matière de diffamation, ce sont vraiment les mots exacts qui doivent être examinés et le contexte. Voyez avec votre avocat

Par **Lunaris**, le **09/12/2010** à **17:43**

C'est ce que je verrais avec lui. Merci en tout cas.